



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

790 *th MEETING : 9 SEPTEMBER 1957*

ème SÉANCE : 9 SEPTEMBRE 1957

DOUZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/790)	1
Adoption of the agenda	1
Admission of new Members to the United Nations:	
(a) General Assembly resolution 1017 A (XI) of 28 February 1957: letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General to the President of the Security Council; letter dated 4 September 1957 from the Representative of the United States of America to the President of the Security Council, concerning the application for membership of the Republic of Korea (S/3803, S/3880, S/3884);	1
(b) General Assembly resolution 1017 B (XI) of 28 February 1957: letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General to the President of the Security Council; letter dated 4 September 1957 from the Representative of the United States of America to the President of the Security Council, concerning the application for membership of Viet-Nam (S/3803, S/3881, S/3885);	1
(c) Telegram dated 1 September 1957 from the Minister of Foreign Affairs of the Mongolian People's Republic addressed to the President of the Security Council, concerning the application for membership of the Mongolian People's Republic; letter dated 3 September 1957 from the Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the Secretary-General (S/3873 and Add.1, S/3877)	1

(Voir la table des matières en français à la page suivante.)

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/790)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :	
a) Résolution 1017 A (XI) de l'Assemblée générale, en date du 28 février 1957 : lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ; lettre, en date du 4 septembre 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission de la République de Corée (S/3803, S/3880, S/3884) ;	1
b) Résolution 1017 B (XI) de l'Assemblée générale, en date du 28 février 1957 : lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ; lettre, en date du 4 septembre 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission du Viet-Nam (S/3803, S/3881, S/3885) ;	1
c) Télégramme, en date du 1 ^{er} septembre 1957, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Mongolie au sujet de la demande d'admission de la République populaire de Mongolie ; lettre, en date du 3 septembre 1957, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/3873 et Add.1, S/3877)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND NINETIETH MEETING

Held in New York, on Monday, 9 September 1957, at 3 p.m.

SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le lundi 9 septembre 1957, à 15 heures.

President: Mr. Emilio NUÑEZ PORTUONDO (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/790)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members to the United Nations:
 - (a) General Assembly resolution 1017 A (XI) of 28 February 1957: letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General to the President of the Security Council; letter dated 4 September 1957 from the Representative of the United States of America to the President of the Security Council, concerning the application for membership of the Republic of Korea;
 - (b) General Assembly resolution 1017 B (XI) of 28 February 1957: letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General to the President of the Security Council; letter dated 4 September 1957 from the Representative of the United States of America to the President of the Security Council, concerning the application for membership of Viet-Nam;
 - (c) Telegram dated 1 September 1957 from the Minister of Foreign Affairs of the Mongolian People's Republic addressed to the President of the Security Council, concerning the application for membership of the Mongolian People's Republic; letter dated 3 September 1957 from the Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the Secretary-General.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Admission of new Members to the United Nations

- (a) General Assembly resolution 1017 A (XI) of 28 February 1957: letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General to the President of the

Président : M. Emilio NUÑEZ PORTUONDO (Cuba).

Présents : Les représentants des pays suivants : Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/790)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Résolution 1017 A (XI) de l'Assemblée générale, en date du 28 février 1957 : lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ; lettre, en date du 4 septembre 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission de la République de Corée ;
 - b) Résolution 1017 B (XI) de l'Assemblée générale, en date du 28 février 1957 : lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ; lettre, en date du 4 septembre 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission du Viet-Nam ;
 - c) Télégramme, en date du 1^{er} septembre 1957, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Mongolie au sujet de la demande d'admission de la République populaire de Mongolie ; lettre, en date du 3 septembre 1957, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

- a) Résolution 1017 A (XI) de l'Assemblée générale, en date du 28 février 1957 : lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de

Security Council; letter dated 4 September 1957 from the Representative of the United States of America to the President of the Security Council, concerning the application for membership of the Republic of Korea (S/3803, S/3880, S/3884);

(b) **General Assembly resolution 1017 B (XI) of 28 February 1957: letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General to the President of the Security Council; letter dated 4 September 1957 from the Representative of the United States of America to the President of the Security Council, concerning the application for membership of Viet-Nam (S/3803, S/3881, S/3885);**

(c) **Telegram dated 1 September 1957 from the Minister of Foreign Affairs of the Mongolian People's Republic addressed to the President of the Security Council, concerning the application for membership of the Mongolian People's Republic; letter dated 3 September 1957 from the Representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the Secretary-General (S/3873 and Add.1, S/3877)**

1. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): We shall continue the discussion of item 2 (a) of our agenda.

2. I should like now to speak as the representative of CUBA.

3. In my delegation's opinion, no State is more worthy of admission to the United Nations than the Republic of Korea. No people has fought more valiantly for its freedom and independence than the people of Korea. No people has suffered longer or more grievously from armed aggression than the people of the State whose application for membership is now before us.

4. In my delegation's opinion, the Republic of Korea possesses all the qualifications for membership in the United Nations required under Article 4 of the Charter. The fact that part of its territory is under the control of two foreign Powers cannot be a bar to its admission, for that occupation is being continued in defiance of resolutions of the United Nations.

5. The Government and people of Cuba consider that the first step toward the reunification of Korea must be the admission of the Republic of Korea to membership in the United Nations.

6. My delegation will vote in favour of the draft resolution recommending the admission of the Republic of Korea [S/3884], thus once again paying a tribute to the Government and people of Korea, which have earned the warm admiration of the free peoples of the world. We cannot vote for the amendments by the Union of Soviet Socialist Republics [S/3887] because the so-called Democratic People's Republic of Korea does not possess any of the qualifications required for membership under the Charter and it has been declared an aggressor by the United Nations.

sécurité par le Secrétaire général ; lettre, en date du 4 septembre 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission de la République de Corée (S/3803, S/3880, S/3884),

b) Résolution 1017 B (XI) de l'Assemblée générale, en date du 28 février 1957 : lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ; lettre, en date du 4 septembre 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la demande d'admission du Viet-Nam (S/3803, S/3881, S/3885) ;

c) Télégramme, en date du 1^{er} septembre 1957, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Mongolie au sujet de la demande d'admission de la République populaire de Mongolie ; lettre, en date du 3 septembre 1957, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/3873 et Add.1, S/3877)

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Nous allons poursuivre l'examen de l'alinéa a du point 2 de l'ordre du jour.

2. Je voudrais maintenant prendre la parole en ma qualité de représentant de CUBA.

3. De l'avis de la délégation de Cuba, aucun Etat n'a plus de titres à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies que la République de Corée. Aucun peuple n'a lutté avec plus de bravoure pour sa liberté et son indépendance. Aucun pays n'a souffert plus longtemps et plus durement d'une agression armée que celui dont nous examinons en ce moment la demande d'admission.

4. La délégation de Cuba estime que la République de Corée réunit toutes les conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Qu'une partie de son territoire soit sous la domination de deux puissances étrangères ne saurait constituer un obstacle à son admission, car cette domination du territoire de la Corée constitue une violation des résolutions prises par l'Organisation des Nations Unies.

5. Le gouvernement et le peuple de Cuba estiment que le premier pas vers la réunification de la Corée doit être l'admission de la République de Corée à l'Organisation.

6. La délégation de Cuba votera en faveur du projet de résolution recommandant l'admission de la République de Corée [S/3884], et rendra ainsi une fois de plus hommage au Gouvernement et au peuple de Corée à qui va l'admiration enthousiaste de tous les hommes libres du monde. Elle ne pourra voter en faveur des amendements présentés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/3887], parce que la prétendue République populaire démocratique de Corée ne remplit pas une seule des conditions prescrites par la Charte pour devenir Membre de l'Organisation, et parce qu'elle a été qualifiée d'agresseur par les Nations Unies.

7. If no representative wishes to speak, as PRESIDENT I shall ask the Council to proceed to the vote.

8. In accordance with rule 36 of the rules of procedure, we shall vote first on the amendments submitted by the Union of Soviet Socialist Republics [S/3887].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Sweden.

The amendments were rejected by 9 votes to 1, with 1 abstention.

9. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): We shall now vote on the draft resolution submitted by Australia, China, Colombia, Cuba, France, the Philippines, the United Kingdom and the United States [S/3884].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 10 in favour, 1 against.

The draft resolution was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.

10. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I should like to speak now as representative of CUBA.

11. Since the foundation of the United Nations, my delegation has consistently maintained that, in considering the admission of new Members, the Security Council should be deemed to have made a favourable recommendation, in accordance with Article 4, paragraph 2, of the Charter, if the application obtains the affirmative votes of any seven States, whether permanent members of the Council or not.

12. Ten votes have been cast in favour of the Republic of Korea's application for membership, but the Union of Soviet Socialist Republics, a permanent member of the Council, has voted against it. The Council's practice, which has the backing of a majority whose opinion has hitherto remained unchanged, is to consider that a recommendation on which a permanent member has cast a negative vote does not constitute a favourable recommendation. As the representative of the Soviet Union has cast a negative vote in the present case, I am compelled, as PRESIDENT, while reserving my own position and that of my Government, to declare in conformity with the majority view which has hitherto prevailed in the Council that this application for membership has not obtained the votes required for a favourable recommendation to be made to the General Assembly.

7. Aucun autre représentant ne demandant la parole, en tant que PRÉSIDENT, j'invite le Conseil à passer au vote.

8. Conformément aux dispositions de l'article 36 du règlement intérieur, je mettrai d'abord aux voix les amendements présentés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/3887].

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Australie, Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstient : la Suède.

Par 9 voix contre une, avec une abstention, les amendements sont rejetés.

9. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution présenté par l'Australie, la Chine, la Colombie, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Philippines et le Royaume-Uni [S/3884].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Vote contre : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une voix contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

10. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je désire prendre la parole en ma qualité de représentant de CUBA.

11. La délégation de Cuba a toujours estimé, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, que, en matière d'admission de nouveaux Membres, il y a lieu de considérer que le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 4 de la Charte, présente une recommandation favorable si sept membres du Conseil — qu'ils soient membres permanents ou non — ont voté en faveur de l'admission.

12. La demande d'admission de la République de Corée a obtenu 10 voix, mais l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui est un membre permanent du Conseil, a voté contre. L'usage du Conseil de sécurité, appuyé par une majorité dont l'opinion n'a jamais changé jusqu'ici, est de déclarer qu'il n'y a pas de recommandation favorable lorsqu'un membre permanent du Conseil a voté contre. En l'occurrence, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a voté contre la proposition, et je suis dans l'obligation, contre l'opinion de mon gouvernement et la mienne propre, de déclarer en tant que PRÉSIDENT, que, conformément à l'opinion qui a toujours été celle de la majorité du Conseil, la demande d'admission n'a pas obtenu les voix nécessaires pour faire l'objet d'une recommandation favorable à l'Assemblée générale.

13. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The reason why my delegation voted against the Soviet amendments recommending the admission of North Korea to membership is as follows: My Government does not recognize North Korea as a State. The only Government in Korea recognized by the United Kingdom is the Government of the Republic of Korea.

14. Mr. ROMULO (Philippines): The Philippines respects the decisions of the United Nations. By resolution of the General Assembly, North Korea has been adjudged an aggressor nation. We cannot admit as a fellow member of the United Nations a nation which, in the eyes of our own Organization, is guilty of violating the United Nations Charter.

15. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The Council will now take up item 2 (b) of the agenda, concerning the application for admission of the Republic of Viet-Nam.

16. I should like to ask the representative of the Soviet Union whether I understood him correctly to have moved formally that we postpone debate on this question.

17. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. President, the Soviet delegation has stated its position on this question but it has not submitted any formal proposal.

18. Mr. DE VAUCELLES (France) (*translated from French*): At its 663rd plenary meeting, during the eleventh session, the General Assembly adopted resolution 1017 B (XI) reaffirming its determination that Viet-Nam was fully qualified for membership in the United Nations. This resolution also requested the Security Council to reconsider Viet-Nam's application for admission. Our meeting today is in response to that request.

19. It may be useful to recall that it was the French Government which on 17 December 1951 proposed to the United Nations the admission of Viet-Nam, which was already a member of the Economic Commission for Asia and the Far East. As you know, France has historic ties — economic, political and cultural — with Viet-Nam. For nearly a century, France spared no effort to guide that country progressively towards modern democracy, while endeavouring to preserve the original forms of its very ancient civilization. On 4 June 1954, Viet-Nam was solemnly recognized by France as an independent and sovereign State, possessing all the attributes recognized by international law. A similar process — I think it useful to emphasize — was at that time also leading the States of Cambodia and Laos to independence. France was deeply gratified by the admission of the two latter States to the United Nations and hopes that the Republic of Viet-Nam may also be admitted. Viet-Nam possesses truly democratic

13. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : La raison pour laquelle ma délégation a voté contre les amendements présentés par l'Union soviétique, recommandant l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Corée du Nord, est la suivante : mon gouvernement ne reconnaît pas la Corée du Nord en tant qu'Etat. Le seul gouvernement que le Royaume-Uni reconnaissait en Corée est le Gouvernement de la République de Corée.

14. M. ROMULO (Philippines) [*traduit de l'anglais*] : Les Philippines respectent les décisions des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans une résolution, a déclaré que la Corée du Nord devait être considérée comme agresseur. Les Philippines estiment donc qu'on ne saurait admettre, parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies, un pays qui est considéré par l'Organisation elle-même comme ayant violé la Charte des Nations Unies.

15. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : J'invite maintenant le Conseil de sécurité à passer à l'examen de l'alinéa b du point 2 de l'ordre du jour qui a trait à la demande d'admission de la République du Viet-Nam.

16. Je voudrais demander au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques si je l'ai bien compris : a-t-il proposé formellement l'ajournement du débat sur ce point ?

17. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, la délégation soviétique a présenté une déclaration exposant sa position au sujet de cette question, mais elle n'a présenté aucune motion formelle.

18. M. DE VAUCELLES (France) : Au cours de sa onzième session, à sa 663^e séance plénière, l'Assemblée générale adoptait la résolution 1017 B (XI) par laquelle elle déclarait à nouveau que le Viet-Nam remplissait toutes les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation. En vertu du même texte, le Conseil de sécurité était prié d'examiner à nouveau la demande d'admission de ce pays. C'est en vertu de cette disposition que nous sommes aujourd'hui réunis.

19. Il n'est pas inutile de rappeler que ce fut le Gouvernement français qui, dès le 17 décembre 1951, proposa à l'Organisation des Nations Unies l'admission du Viet-Nam, lequel était déjà, à cette époque, membre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Comme vous le savez, la France a avec ce pays des liens historiques, économiques, politiques et culturels. Depuis près d'un siècle, la France n'a rien épargné pour conduire progressivement ce pays sur le chemin de la démocratie moderne, tout en s'attachant à lui conserver les formes originales de sa très ancienne civilisation. Le 4 juin 1954, le Viet-Nam était solennellement reconnu par la France comme un Etat souverain indépendant, investi de toutes les compétences reconnues par le droit international. Un processus analogue — je crois utile de le souligner — amenait également à l'indépendance, à cette époque les Etats du Cambodge et du Laos. La France, pour sa part, s'est réjouie tout particulièrement de l'admission de

institutions and its international position is so firmly established that forty States are already represented by diplomatic missions at Saigon. Moreover, as was pointed out during the discussion in the Special Political Committee at the General Assembly's eleventh session, the Republic of Viet-Nam is a member of several specialized agencies of the United Nations.

20. Viet-Nam may therefore be considered to possess all the qualifications laid down in Article 4 of the Charter for the admission of new Members. The French delegation accordingly hopes that the Council will recommend to the Assembly the admission of the Republic of Viet-Nam to the United Nations.

21. Mr. LODGE (United States of America): The United States will also vote to recommend the admission of Viet-Nam to the United Nations.

22. Unfortunately, much of the sad experience of the Republic of Korea has also been shared by Viet-Nam, but after heartbreaking years of war, its people have resumed their peaceful pursuits. They ask now only for the right to order their affairs free of alien domination and to enjoy the benefits of collective security and mutual help which membership in the United Nations offers.

23. The United States has recognized with profound admiration the achievements of the people of Viet-Nam acting through their freely elected representatives. The annals of liberty have been immeasurably enriched by the spectacle of almost a million Viet-Namites leaving their ancestral homes and lands rather than suffer life under tyranny.

24. The people of Viet-Nam have proved their love of peace and their ability to fulfil the obligations of the Charter. No one can deny the historic, cultural and racial ties which bind them together as a nation. Few would deny them the right to nationhood or to membership in the United Nations. The United States earnestly asserts these rights. Our vote today is a vote of confidence that these rights will not long be denied.

25. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): My delegation is happy to co-sponsor the draft resolution now before the Council recommending the admission of Viet-Nam to the United Nations [S/3885].

26. My Government played a leading part in the negotiations at the Geneva Conference in 1954 which brought an end to the tragic war in Indo-China and which thus enabled the State of Viet-Nam to establish itself in independence. My Government stands by the

ces deux derniers pays au sein de notre Organisation. Elle souhaiterait aujourd'hui qu'il puisse en être de même pour la République du Viet-Nam. Celle-ci, en effet, s'est dotée d'institutions réellement démocratiques et a suffisamment assuré sa position sur le plan international pour que 40 puissances déjà se soient fait représenter à Saïgon. Enfin, comme il avait déjà été noté au cours des débats de la Commission politique spéciale, pendant la onzième session de l'Assemblée générale, la République du Viet-Nam est membre de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies.

20. On peut donc considérer que ce pays remplit pleinement les conditions posées par l'Article 4 de la Charte pour l'admission de nouveaux Membres. C'est pourquoi la délégation française espère que le Conseil recommandera à l'Assemblée la candidature de la République du Viet-Nam.

21. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis d'Amérique voteront également en faveur de l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.

22. Le Viet-Nam a malheureusement partagé, en grande partie, la triste expérience qu'a vécue la République de Corée, mais après de douloureuses années de guerre, sa population a repris ses activités pacifiques. Elle ne demande aujourd'hui que le droit de régler ses affaires, libre de toute domination étrangère, et de bénéficier des avantages de la sécurité collective et de l'aide mutuelle que l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies permet d'obtenir.

23. Les Etats-Unis d'Amérique ont assisté avec une profonde admiration aux progrès que le peuple du Viet-Nam a accomplis grâce à l'action de ses représentants librement élus. Près d'un million de Vietnamiens, quittant les demeures et les terres de leurs pères pour ne pas vivre sous la tyrannie, ont donné un exemple qui a ajouté beaucoup à l'histoire de la lutte pour la liberté.

24. Le peuple du Viet-Nam a prouvé qu'il aimait la paix et qu'il était apte à s'acquitter des obligations prescrites par la Charte. On ne peut ignorer les liens historiques, culturels et raciaux qui unissent les uns aux autres, au sein d'une même nation, les habitants de ce pays. Il est difficile de refuser à ce peuple le droit à l'unité nationale ou le droit d'appartenir à l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis d'Amérique tiennent à proclamer ces droits, et notre vote exprime aujourd'hui l'espoir qu'ils ne seront pas méconnus plus longtemps.

25. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse de se compter parmi les auteurs du projet de résolution [S/3885] dont le Conseil de sécurité est maintenant saisi et qui recommande l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.

26. Le Gouvernement du Royaume-Uni a joué, à la Conférence de Genève de 1954, un rôle prépondérant dans les négociations qui ont mis fin à la tragique guerre d'Indochine, et ont ainsi permis la création, dans l'indépendance, de l'Etat vietnamien. Mon gou-

agreements arrived at during that Conference. Unfortunately it has not so far proved possible to carry out the measures for the unification of Viet-Nam which were envisaged at that time. But the fact that there is a delay on one front is no reason for delaying everywhere.

27. We consider that the application of Viet-Nam for membership in the United Nations is fully justified and that Viet-Nam would be a notable addition to the many new nations which the United Nations has welcomed into its ranks in the last two years. I hope that the Council will unanimously recommend the admission to membership of Viet-Nam.

28. Mr. TSIANG (China): My Government is fully satisfied that Viet-Nam meets all the requirements for membership in the United Nations. We in China are particularly anxious to welcome Viet-Nam to the United Nations for reasons quite similar to the reasons that I gave at the last meeting in connexion with the application of the Republic of Korea; for Viet-Nam is also close to China in geography, in culture and in race.

29. Keeping in mind the critical situation of South-East Asia, I consider that the admission of Viet-Nam to the United Nations would be a notable contribution by the United Nations to the cause of world freedom.

30. Mr. WALKER (Australia): The Australian delegation is happy to join with other members of the Security Council in supporting the application of Viet-Nam for membership in the United Nations. Like Korea, Viet-Nam has been waiting for admission for a number of years and, like the Republic of Korea, its admission has been blocked only by the Soviet Union's veto power in the Security Council.

31. As I said in connexion with Korea, we in Australia feel most strongly that the people of a State which meets the requirements of the Charter should not be excluded from the benefits and responsibilities of United Nations membership. In our view, Viet-Nam is such a State and should be admitted without further delay.

32. Australia's regard for the Government and people of Viet-Nam is of long standing. We in Australia have been deeply impressed by the efforts of the people of Viet-Nam and of President Ngo Dinh-Diem to develop and strengthen the State in the face of great difficulties, including the influx of nearly a million refugees from communist oppression and their resettlement in Viet-Nam.

33. By his policies of political liberalism, including the introduction in 1956 of a new Constitution and of constructive schemes for economic development, President Ngo Dinh-Diem has made Viet-Nam a symbol

vernement reste fidèle aux accords qui ont été conclus pendant cette conférence. Malheureusement, il n'a pas été possible jusqu'ici de mettre en œuvre les mesures qui avaient été préconisées, à ce moment-là, pour unifier le Viet-Nam. Si la solution est retardée dans un domaine, ce n'est cependant pas une raison pour la différer dans les autres.

27. Nous estimons que la demande d'admission du Viet-Nam est entièrement justifiée, et que ce pays devrait rejoindre au sein de l'Organisation des Nations Unies les nombreuses jeunes nations qui y ont été accueillies au cours des deux dernières années. J'espère que le Conseil recommandera à l'unanimité l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.

28. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Mon gouvernement est persuadé que le Viet-Nam remplit toutes les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous, Chinois, sommes particulièrement désireux d'accueillir le Viet-Nam au sein de l'Organisation pour des raisons identiques à celles que j'ai exposées à la dernière séance à propos de la demande d'admission de la République de Corée. Le Viet-Nam, en effet, est proche lui aussi de la Chine, tant sur le plan de la géographie que du point de vue de la culture et de la race.

29. Tenant compte de la situation critique qui existe dans l'Asie du Sud-Est, nous estimons qu'en décidant d'admettre le Viet-Nam, l'Organisation des Nations Unies servirait beaucoup la cause de la liberté dans le monde.

30. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*] : La délégation de l'Australie est heureuse de s'associer à d'autres membres du Conseil de sécurité pour appuyer la demande d'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies. Comme la Corée, le Viet-Nam attend son admission depuis de nombreuses années, et, comme dans le cas de la République de Corée, seul le veto de l'Union soviétique, au Conseil de sécurité, a fait échouer sa candidature.

31. Comme je l'ai dit au sujet de la Corée, l'Australie est fermement convaincue que le peuple d'un Etat qui remplit les conditions prescrites par la Charte ne devrait pas être écarté des avantages et des responsabilités qui découlent de la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. A notre avis, le Viet-Nam se trouve dans ce cas, et il devrait être admis sans autre retard.

32. L'Australie a depuis longtemps une profonde estime pour le gouvernement et pour le peuple du Viet-Nam. Nous avons été frappé par les efforts qu'ont faits ce peuple et le président Ngo Dinh-Diem pour développer et renforcer l'Etat malgré de grandes difficultés, comme celles qu'ont créées, par exemple, l'afflux de près d'un million de réfugiés qui ont fui l'oppression communiste, et la réinstallation de ces réfugiés au Viet-Nam.

33. Par des mesures de libéralisme politique, notamment par la proclamation, en 1956, d'une nouvelle constitution et la mise en œuvre de plans constructifs pour le développement économique, le président

of true Asian nationalism. These close ties between Australia and Viet-Nam have recently been symbolized by an official visit to Australia by President Ngo Dinh-Diem. This visit was highly successful and culminated today in the issue of a joint statement by the President of Viet-Nam and the Prime Minister of Australia setting out their views on a number of matters of common concern, particularly in the area of South-East Asia, and their determination to strengthen still further the ties of friendship and co-operation already existing between Australia and Viet-Nam.

34. I very much hope that the Council, on this occasion, will find it possible to give the General Assembly a positive recommendation on the application of Viet-Nam.

35. Mr. ROMULO (Philippines): Viet-Nam has all the attributes of a sovereign State and all the qualifications for admission to membership required by the United Nations Charter. My country has diplomatic relations with Viet-Nam. Viet-Nam is a member of many of the specialized agencies of the United Nations. The General Assembly, on 28 February 1957, adopted resolution 1017 B (XI) reaffirming its determination that Viet-Nam is fully qualified for membership in the United Nations and requested the Security Council to reconsider Viet-Nam's application in the light of the Assembly's determination.

36. The struggle of Viet-Nam for its freedom is one that belongs to history. The heroism and courage of the Viet-Namese have made a deep impression on all those who believe in freedom. The Viet-Namese elected a statesman as their leader, President Ngo Dinh Diem, who has shown that he can weld his people into a nation that is one in ideals and one in its determination to remain free and independent. The United Nations will gain immeasurably by adding to its roll of Members a nation like Viet-Nam, which has won recognition for itself by its dedicated efforts to fight an alien ideology and maintain its democratic way of life despite powerful forces that would undermine it.

37. It would seem futile here to say that a nation fulfils the requirements of the Charter when a veto can prevent it from being admitted as a Member of the United Nations. But it is important for the record that this should be said and it is important for the other members of this Council to make their voices heard on this question, as they did on the application of South Korea, so that the world may be able to decide who is responsible for preventing worthy nations from becoming Members of the United Nations.

38. Mr. VESGA DUARTE (Colombia) (*translated from Spanish*): Since the earliest days of the United Nations, Colombia has supported the principle of the universality of the Organization. In accordance with that principle, my delegation agrees with the view

Ngo Dinh-Diem a fait du Viet-Nam le symbole d'un nationalisme asiatique de bon aloi. Ces liens étroits qui existent entre l'Australie et le Viet-Nam ont été récemment mis en relief lors d'une visite officielle faite par le président Ngo Dinh-Diem en Australie. Cette visite a constitué une grande réussite, et elle a été couronnée aujourd'hui par la publication d'une déclaration commune du Président du Viet-Nam et du Premier Ministre d'Australie, dans laquelle sont exposées leurs vues sur un certain nombre de questions d'intérêt commun, relatives notamment à la région de l'Asie du Sud-Est, et leur détermination de consolider davantage encore les liens d'amitié et de coopération qui existent déjà entre l'Australie et le Viet-Nam.

34. J'espère vivement que le Conseil, cette fois-ci, pourra recommander à l'Assemblée générale la candidature du Viet-Nam.

35. M. ROMULO (Philippines) [*traduit de l'anglais*]: Le Viet-Nam possède tous les attributs d'un Etat souverain, et il réunit toutes les conditions requises par la Charte pour être admis à l'Organisation des Nations Unies. Mon pays entretient des relations diplomatiques avec le Viet-Nam, qui est membre de bon nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies. L'Assemblée générale, le 28 février 1957, a adopté la résolution 1017 B (XI) déclarant à nouveau que le Viet-Nam remplissait toutes les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation, et a prié le Conseil de sécurité d'examiner à nouveau la demande d'admission du Viet-Nam, en tenant compte de la déclaration de l'Assemblée.

36. La lutte du Viet-Nam pour sa liberté appartient à l'histoire. L'héroïsme et le courage de ses habitants ont laissé une impression profonde à tous ceux qui croient en la liberté. Les Vietnamiens ont choisi un chef, le Président Ngo Dinh-Diem, qui a montré qu'il pouvait façonner son peuple et en faire une nation résolue et unie dans son idéal et sa détermination de demeurer libre et indépendante. L'Organisation des Nations Unies gagnera beaucoup à recevoir parmi ses Membres un pays qui, comme le Viet-Nam, a conquis le respect par les efforts qu'il a faits pour combattre une idéologie étrangère et pour conserver son mode de vie démocratique, en dépit des forces puissantes qui cherchaient à l'ébranler.

37. Il pourrait paraître vain de dire qu'une nation réunit les conditions prévues par la Charte, lorsque le veto d'un membre du Conseil peut empêcher l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies. Mais il importe que ceci ait été dit et consigné, et il importe aussi que les autres membres de ce Conseil donnent leur avis à ce sujet, comme ils l'ont fait à propos de la demande d'admission de la Corée du Sud, afin que le monde puisse désigner le responsable de la décision qui empêche de prendre leur place dans l'Organisation des nations dignes d'en devenir Membres.

38. M. VESGA DUARTE (Colombie) [*traduit de l'espagnol*]: Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le principe de son universalité a toujours été défendu par la Colombie. Se fondant sur ce principe, la délégation de la Colombie aimerait que le Viet-Nam

that Viet-Nam should be admitted to membership in the United Nations. The desire that Viet-Nam should be admitted has repeatedly been expressed in the various organs of the United Nations, but unfortunately it has been impossible to fulfil it. My country voices the hope that the wish of the Viet-Nam people to belong to the United Nations like other free peoples will be realized, now or in the near future.

39. Colombia will therefore vote in favour of the draft resolution which recommends to the General Assembly that Viet-Nam should be admitted to membership in the United Nations.

40. Mr. JARRING (Sweden): My delegation is going to vote in favour of the draft resolution recommending the admission of Viet-Nam to membership in the United Nations. We shall do this for the same reasons as those given by me at the last meeting in connexion with the application for membership of the Republic of Korea.

41. In conformity with what I then said, I wish to state that our affirmative vote implies recognition by my Government of Viet-Nam, with the territory which it now possesses *de facto*.

42. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In the third statement he made this morning at the 789th meeting, Mr. Lodge said that there would be no problem of division in the case of Viet-Nam (he referred to Korea and Viet-Nam, but I am now speaking of Viet-Nam) if the Soviet Union would permit free elections. Mr. Lodge went on to say in regard to Viet-Nam that the Soviet Union alone prevented free elections. This statement is completely at variance with the facts.

43. The policy of the Soviet Union with respect to the unification of Viet-Nam is well known. The Soviet Union is trying to ensure implementation of the decisions reached at the Geneva Conference in 1954 concerning the unification of Viet-Nam on the basis of free elections. The same cannot be said of the United States, which from the very outset adopted a negative attitude towards these elections and continues to maintain that position. The responsibility for the fact that free elections were not held and Viet-Nam was not unified in 1956 rests primarily on the United States.

44. The statements made today in the Security Council on the question of the admission of Viet-Nam have merely served to confirm the Soviet delegation's opinion that consideration of the question of the admission of Viet-Nam to the United Nations should be deferred until Viet-Nam has been unified in complete accordance with the Agreement concluded at Geneva in 1954.

45. For that reason, I am now making a formal proposal to postpone a decision on the question of the admission of Viet-Nam to the United Nations until the country has been unified, at which time a united Viet-Nam will rightfully take its place among the Members of the United Nations.

soit admis à l'Organisation des Nations Unies. A maintes reprises, on a exprimé ce vœu devant les organes des Nations Unies mais, malheureusement, il n'a pas été possible de le réaliser. La délégation de la Colombie a cependant l'espoir que maintenant, ou dans un avenir très proche, le désir du peuple vietnamien d'appartenir, comme les autres peuples libres, à l'Organisation des Nations Unies, se réalisera.

39. C'est pourquoi, la délégation de la Colombie votera en faveur du projet de résolution qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.

40. M. JARRING (Suède) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation s'apprête à voter en faveur du projet de résolution recommandant l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies. Les raisons de ce vote sont les mêmes que celles que j'ai exposées à la dernière séance à propos de la demande d'admission de la République de Corée.

41. Conformément à ce que j'ai alors déclaré, je désire affirmer que notre vote positif implique que mon gouvernement reconnaît le Viet-Nam avec le territoire qui est actuellement le sien *de facto*.

42. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Dans sa troisième intervention à la 789^e séance, ce matin, M. Lodge a déclaré que le problème de la division du Viet-Nam (il a cité la Corée et le Viet-Nam, mais je ne considérerai en l'occurrence que ce dernier) n'existerait pas si l'Union soviétique y avait permis des élections libres. Il a ajouté, à propos du Viet-Nam, que l'Union soviétique seule empêche des élections libres. Cette déclaration ne correspond nullement à la réalité.

43. La politique de l'Union soviétique à l'égard de l'unification du Viet-Nam est bien connue. L'Union soviétique cherche à obtenir l'exécution des décisions prises lors de la Conférence de Genève de 1954 au sujet de l'unification du Viet-Nam par la voie d'élections libres. On ne saurait en dire autant des Etats-Unis d'Amérique qui maintiennent leur position négative, adoptée dès le début, à l'égard de ces élections. Si des élections libres n'ont pas eu lieu et si le Viet-Nam n'a pas été uniifié en 1956, la responsabilité en incombe en premier lieu aux Etats-Unis d'Amérique.

44. Les exposés sur l'admission du Viet-Nam présentés aujourd'hui au Conseil de sécurité n'ont fait que confirmer l'opinion de la délégation soviétique, à savoir que l'examen de cette question doit être ajourné jusqu'au moment où le pays aura été uniifié conformément à l'Accord conclu à Genève en 1954.

45. C'est pourquoi je désire présenter maintenant une motion formelle tendant à renvoyer la décision relative à l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies jusqu'après l'unification du pays ; alors le Viet-Nam uniifié occupera de plein droit sa place parmi les Membres de l'Organisation.

46. In taking this course, the Security Council would be acting strictly in accordance with the decision adopted at the tenth session of the General Assembly to defer the admission to the United Nations of countries in respect of which there arose a problem of unification, on the understanding that new efforts would meanwhile be made to unify them.

47. I am therefore making a formal proposal to postpone a decision on the question of the admission of Viet-Nam to the United Nations.

48. Mr. LODGE (United States of America): I am aware that the Government of Viet-Nam refused to hold the nation-wide elections which were called for in the Geneva Agreement. One reason why it refused to hold them was its apprehension that the elections in the north would not be free. If the representative of the Soviet Union will read the transcript of my statement at the last meeting he will find that I said nothing to the contrary there.

49. Let me just add that the people of Viet-Nam wish only to live their lives in freedom from alien force and coercion. If the Soviet Union agrees with this, then we have nothing to worry about at all.

50. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I shall now speak as representative of CUBA.

51. Whenever any item relating to the admission of new Members has come up in the General Assembly, my delegation has expressed its support of the application of the Republic of Viet-Nam. At the tenth session of the General Assembly, we made a proposal favouring its admission¹ but, for reasons which are familiar to all, the proposal was frustrated.

52. The people of Viet-Nam fought heroically against invaders in the service of foreign Powers. At great sacrifice, it succeeded in preserving its freedom and independence. It fulfils all the Charter requirements for membership in the United Nations, which should be composed solely of genuinely peace-loving nations.

53. My delegation will vote in favour of the draft resolution before us, thus paying a tribute, in the name of its people and Government, to a people which has successfully preserved its sovereignty and freedom and won the admiration of the free world.

54. As PRESIDENT I wish to remind the Council that, under sub-paragraph 5 of rule 33 of the rules of procedure, the representative of the Soviet Union has proposed that the Council should postpone discussion of this question until Viet-Nam has been unified

46. En adoptant cette procédure, le Conseil de sécurité se conformera pleinement à la décision prise, à sa dixième session, par l'Assemblée générale qui s'est prononcée en faveur de l'ajournement de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des pays pour lesquels se pose un problème d'unification, afin que, dans l'intervalle, de nouveaux efforts soient faits pour leur réunification.

47. Ainsi, je présente une proposition formelle tendant à différer la décision relative à l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.

48. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je sais que le Gouvernement du Viet-Nam a refusé de procéder aux élections qui devaient, aux termes de l'Accord de Genève, être organisées dans tout le pays. L'une des raisons de ce refus était qu'il craignait que ces élections ne puissent avoir lieu librement dans le Viet-Nam du Nord. Le représentant de l'Union soviétique pourra constater, en lisant le compte rendu de mes déclarations, que je n'ai rien dit, à la dernière séance, qui soit contraire à ces faits.

49. Je me contenterai d'ajouter que le peuple du Viet-Nam veut seulement vivre librement et à l'abri de toute contrainte étrangère. Si l'Union soviétique approuve ce désir, nous n'avons aucun sujet d'inquiétude.

50. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je prends la parole en ma qualité de représentant de CUBA.

51. Lorsque se discutait à l'Assemblée générale une question relative à l'admission de nouveaux Membres, la délégation de Cuba s'est toujours déclarée en faveur de la demande présentée par la République du Viet-Nam. A la dixième session de l'Assemblée générale, la délégation de Cuba a fait une proposition¹ en ce sens ; cette proposition a échoué pour des raisons que nul n'ignore.

52. Le peuple du Viet-Nam a héroïquement lutté contre les envahisseurs à la solde de puissances étrangères. Au prix de lourds sacrifices, il a réussi à garder sa liberté et son indépendance. Le Viet-Nam remplit toutes les conditions que la Charte exige d'un Etat désirant appartenir à l'Organisation, qui devrait n'être composé que d'Etats sincèrement pacifiques.

53. La délégation de Cuba votera en faveur du projet de résolution, rendant ainsi hommage, au nom du peuple et du Gouvernement cubains, à ceux qui ont su s'imposer à l'admiration du monde libre et conserver leur souveraineté et leur liberté.

54. En tant que PRÉSIDENT, je rappelle au Conseil que, se prévalant de l'alinéa e de l'article 33 du règlement intérieur, le représentant de l'Union soviétique a proposé que le Conseil ajourne la discussion de cette question jusqu'à ce que le Viet-Nam ait été unifié à

¹ A/AC.80/L.8. See *Official Records of the General Assembly, Tenth Session, Annexes*, agenda item 21, document A/3079, para. 10.

¹ A/AC.80/L.8. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes*, point 21 de l'ordre du jour, document A/3079, par. 10.

through free elections. As provided in the rules, I invite discussion of the USSR proposal.

55. If there are no speakers, I shall put the proposal to the vote.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The proposal was rejected by 10 votes to 1.

56. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I shall put to the vote the draft resolution submitted by Australia, China, Colombia, Cuba, France, the Philippines, the United Kingdom and the United States which recommends the admission of Viet-Nam to membership in the United Nations [S/3885].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 10 in favour, 1 against.

The draft resolution was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.

57. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I shall now speak as representative of CUBA.

58. The delegation of Cuba has consistently held, since the foundation of the United Nations, that in dealing with the question of the admission of new Members, the Security Council should adopt the position that a favourable decision is one which obtains the votes of seven States, whether permanent members of the Council or not.

59. Viet-Nam's application for admission has received 10 votes in favour and only one against, that of the Soviet Union, a permanent member of the Security Council. The Council's practice, which has the backing of a majority whose opinion has hitherto remained unchanged, is to consider that a recommendation against which a permanent member has voted does not constitute a favourable recommendation. As the representative of the Soviet Union has cast a negative vote in the present case, I am compelled, as PRESIDENT, while reserving my own position and that of my Government, to declare, in conformity with the majority view which has hitherto prevailed in the Council, that this application for admission has not obtained the votes required for it to be recommended to the General Assembly.

la suite d'élections libres. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, je mets en discussion la proposition du représentant de l'Union soviétique.

55. Personne ne demandant la parole, je mets aux voix la proposition du représentant de l'Union soviétique.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Australie, Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 10 voix contre une, la proposition est rejetée.

56. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je mets aux voix le projet de résolution présenté par l'Australie, la Chine, la Colombie, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Philippines et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord [S/3885], qui recommande l'admission du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Vote contre : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une voix contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

57. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je désire prendre la parole en ma qualité de représentant de CUBA.

58. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la délégation de Cuba a toujours estimé que, en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, il conviendrait de considérer que le Conseil a émis une recommandation qui est favorable si sept membres, qu'ils soient ou non permanents, l'ont appuyée.

59. Dix membres se sont prononcés en faveur de l'admission du Viet-Nam, et un seul membre a voté contre : l'Union des Républiques socialistes soviétiques, membre permanent du Conseil de sécurité. L'usage du Conseil, appuyé par une majorité dont l'opinion n'a jamais changé jusqu'ici, est de déclarer qu'il n'y a pas de recommandation favorable lorsqu'un membre permanent du Conseil a voté contre. En l'occurrence, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a voté contre la proposition, et je suis dans l'obligation, contre l'opinion de mon gouvernement et mon opinion personnelle, de déclarer en tant que PRÉSIDENT que, conformément à l'opinion qui a toujours été celle de la majorité du Conseil, la demande d'admission n'a pas obtenu les voix nécessaires pour faire l'objet d'une recommandation favorable à l'Assemblée générale.

60. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. President, before you proceed to the next question, I should like to comment on the statement you have just made in summing up the results of the vote. In your statement you said that, in accordance with the customary procedure and practice of the Security Council, the recommendation had not been adopted because it had failed to receive the concurring votes of all the permanent members. I should like to point out that this is not only the practice of the Council, but it is also required by the Charter. Under Article 27 decisions of the Security Council on all matters except procedural matters require an affirmative vote of seven members including the concurring votes of the permanent members. It is quite obvious that the question of the admission of new Members is not a procedural matter, but a matter of substance and as such is covered by Article 27. In other words, my emendation of your conclusion is that this procedure is not only the established practice of the Security Council, but that it is also required by the United Nations Charter.

60. M. SOBOLEV (Union des Répubiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, avant que vous passiez à l'examen de la question suivante, je voudrais apporter une précision à la déclaration que vous venez de faire en récapitulant les résultats du vote. Vous avez dit dans votre résumé que, conformément à la procédure et à l'usage établis au Conseil de sécurité, une recommandation n'avait pu être adoptée car elle n'avait pas recueilli l'unanimité des voix de tous les membres permanents du Conseil. J'aimerais rappeler que cette procédure ne relève pas seulement de l'usage du Conseil, mais constitue également une exigence de la Charte. D'après l'Article 27 de la Charte, les décisions du Conseil de sécurité sur toutes les questions à l'exception de celles qui se rapportent à la procédure, exigent un vote affirmatif de sept de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents. Il va de soi que l'admission de nouveaux Membres n'est pas une question de procédure, mais une question de fond relevant de l'Article 27. La correction que j'apporte à votre conclusion a donc pour but de préciser que cette procédure n'est pas seulement conforme à l'usage établi au Conseil de sécurité, mais aussi que la Charte des Nations Unies l'exige.

61. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Complying with my duty as President, I followed the practices of the Council and declared that there was no favourable recommendation although only one vote was cast against. But I also did my duty as representative of Cuba by drawing attention to the fact that, throughout the past ten years, Cuba has consistently opposed the interpretation of the Article to which the representative of the Soviet Union referred.

62. The Council will now consider item 2 (c) of the agenda.

63. Mr. TSIANG (China): In the winter of 1955, I explained in detail, both to the General Assembly and to the Security Council, my Government's reasons for opposing the admission of Outer Mongolia to membership in the United Nations. Those reasons still hold; I do not think it is necessary for me to go over them again. I shall take only a moment to summarize my stand on this question.

64. We are not opposed to the admission of Outer Mongolia because it is a so-called people's democracy or because it is Mongolian. On the contrary, the régime that exists there is not democratic, and, far more important, it is not Mongolian. The régime that exists there is not Mongolian in origin, in nature or in purpose. The gentleman who has cabled to us in the name of the Mongolian People's Republic is not in office by the choice of the Mongolian people; he has as much right, or as little right, to speak in the name of Mongolia as Horvath has to speak in the name of Hungary. The plain fact is that the so-called Mongolian People's Republic is a Soviet colony and, as such, it represents the worst type of colonization that the world has ever seen. Soviet colonial expansion partakes of the nature of glaciation: it destroys life and hope in its tracks. Today, therefore, as in 1955, I remain opposed to the

61. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : J'ai fait mon devoir de Président en me conformant à la pratique suivie par le Conseil et en déclarant qu'il n'y avait pas de recommandation favorable, bien qu'un seul vote négatif ait été exprimé. J'ai aussi fait mon devoir de représentant de Cuba en déclarant que, depuis 10 ans, mon pays a toujours été opposé à cette interprétation de l'Article qu'a rappelée le représentant de l'Union soviétique.

62. J'invite maintenant le Conseil à examiner l'alinéa c du point 2 de l'ordre du jour.

63. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Pendant l'hiver de 1955, j'ai exposé en détail, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, les raisons pour lesquelles mon gouvernement s'opposait à l'admission de la Mongolie extérieure à l'Organisation des Nations Unies. Ces raisons sont toujours valables ; je ne pense pas avoir à les exposer de nouveau aujourd'hui. Il me suffira de peu de temps pour dire l'essentiel en ce qui concerne cette question.

64. Nous ne nous opposons à l'admission de la Mongolie extérieure ni parce qu'elle est une prétendue démocratie populaire, ni parce qu'elle est mongole. Tout au contraire, le régime qui y règne n'est pas démocratique, et, ce qui a encore plus d'importance, il n'a rien de mongol, ni par son origine, ni par sa nature, ni par ses objectifs. La personne qui a signé le télégramme adressé au nom de la République populaire de Mongolie n'est pas placée à son poste par la volonté du peuple mongol ; cette personne est aussi autorisée, ou aussi peu autorisée, à parler au nom de la Mongolie que l'est M. Horvath à parler au nom de la Hongrie. Il se trouve tout simplement que cette prétendue république populaire est une colonie soviétique, et que, comme telle, elle présente une colonisation de la pire espèce qu'il ait été donné au monde de connaître. Il existe un point commun entre l'expansion coloniale

Soviet Union's proposal to admit Outer Mongolia to membership.

soviétique et le phénomène de la glaciation : l'un et l'autre laissent derrière eux la destruction de la vie et de l'espoir. Par conséquent, aujourd'hui comme en 1955, je m'oppose toujours à la proposition de l'Union soviétique tendant à admettre la Mongolie extérieure comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

65. Mr. LODGE (United States of America): The United States is opposed to the admission of Outer Mongolia to the United Nations. We do not think Outer Mongolia is qualified, we do not think it is independent, and we do not think it is a State. I have said all this before, and nothing that I know of has happened since then to change this view.

65. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis d'Amérique s'opposent à l'admission de la Mongolie extérieure à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne croyons pas que ce pays réunisse les conditions requises pour en devenir Membre ; nous ne croyons pas qu'il soit indépendant et nous ne le considérons pas comme un Etat. J'ai exprimé cette opinion précédemment, et rien, que je sache, n'est intervenu depuis lors pour la modifier.

66. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): My delegation will abstain in the vote on the draft resolution submitted by the Soviet Union [S/3877]. We will abstain because we are not satisfied that Outer Mongolia is qualified to carry out the obligations which, under the Charter, must be assumed by all Member nations. In order to carry out these obligations, a State must enjoy independence and freedom of action. We are not convinced that Outer Mongolia does possess this independence and this freedom of action.

66. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation s'abstiendra de voter sur le projet de résolution [S/3877] qui a été présenté par l'Union soviétique. Nous ne croyons pas, en effet, que la Mongolie extérieure soit qualifiée pour remplir les obligations qui, aux termes de la Charte, incombent à tous les Etats Membres. Pour pouvoir assumer ces obligations, un Etat doit jouir de l'indépendance et de la liberté d'action. Nous ne sommes pas convaincus que la Mongolie extérieure dispose réellement de cette indépendance et de cette liberté d'action.

67. On one occasion in the past — on 13 December 1955 — we were prepared to give Outer Mongolia the benefit of the doubt, and, in order to achieve the widest possible membership of the United Nations, we voted for the admission of Outer Mongolia and of several other States about whose qualifications we had similar misgivings. We deeply regret that, in the case of at least one of the States then admitted, it has been proved that, beyond doubt, our misgivings were fully justified. Events in Hungary have made us the less inclined to take on trust assurances from the Soviet Union about the degree of independence enjoyed by Outer Mongolia. We prefer to suspend judgement.

67. Une fois déjà, le 13 décembre 1955, nous nous sommes montrés disposés à laisser à la Mongolie extérieure le bénéfice du doute, et, afin que l'Organisation des Nations Unies réunisse le plus grand nombre possible de pays Membres, nous avons voté en faveur de l'admission de la Mongolie extérieure et de plusieurs autres Etats, encore que nous ayons eu les mêmes doutes quant à leurs mérites. Nous regrettons profondément qu'il soit apparu avec tant d'évidence que, dans le cas de l'un au moins des pays qui furent alors admis au sein de l'Organisation, nos craintes étaient pleinement justifiées. Les événements de Hongrie nous ont disposés d'autant moins à accepter aveuglément les assurances données par l'Union soviétique en ce qui concerne l'étendue de l'indépendance dont jouit la Mongolie extérieure. Ma délégation préfère ne pas se prononcer.

68. Mr. ROMULO (Philippines): The Philippines does not believe that the so-called Mongolian People's Republic has the attributes of a separate, sovereign, free State. We do not believe it fulfills the requirements for membership as provided by our Charter. The Philippines will therefore vote against the admission of Outer Mongolia as a Member of the United Nations.

68. M. ROMULO (Philippines) [*traduit de l'anglais*] : La délégation des Philippines ne croit pas que la prétendue République populaire de Mongolie ait les attributs d'un Etat indépendant, souverain et libre. Nous ne pensons pas que cette prétendue République populaire de Mongolie remplisse les conditions qui sont nécessaires, aux termes de la Charte, pour accéder à la qualité de Membre de l'Organisation. Les Philippines voteront, par conséquent, contre l'admission de la Mongolie extérieure à l'Organisation des Nations Unies.

69. Mr. WALKER (Australia): I have no desire to rake up all the arguments with regard to Outer Mongolia. I shall confine myself to saying that, while nobody here can doubt the fact that the Republics

69. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention de reprendre tous les arguments qui ont été avancés à propos de la Mongolie extérieure. Je me bornerai à dire que, si la République de Corée

of Korea and Viet-Nam are independent, sovereign States, I fear this cannot be said for Outer Mongolia.

70. In our opinion, Outer Mongolia still displays many of the features of a dependent area under Soviet control in a large number of its internal affairs, and at present it seems to be entirely under Soviet control in regard to its foreign affairs. Outer Mongolia's status as an independent, sovereign State is, to say the least, dubious in the highest degree. Because of our doubts on these matters, the Australian delegation is not able to support the application of Outer Mongolia for admission to the United Nations at this time and will abstain on the suggested draft resolution.

71. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to say a few words in connexion with what has just been stated concerning the application of the Mongolian People's Republic for admission to the United Nations.

72. Today, as last year, Mr. Lodge felt that it was unnecessary to give any reasons for his vote against admission of the Mongolian People's Republic. He simply feels, and said so in as many words, that this State does not exist. Unless this is a slip of the tongue, Mr. Lodge is obviously suffering from near-sightedness, political near-sightedness, for he has failed to notice on the map a State which has been in existence for more than thirty years. It goes without saying that the Mongolian people and the Mongolian People's Republic will continue to exist even without Mr. Lodge's recognition. History is full of examples of new States which have not been recognized for various reasons over long periods of time. The reason in this case is perfectly clear, although Mr. Lodge did not mention it today, for the position of the United States Government on this question has been made amply clear and we have already heard on many occasions in the past that the Mongolian People's Republic and its political structure are not, in the opinion of some people both here and elsewhere, what they should be. But surely this is the concern of the Mongolian people themselves and we should let them decide this question.

73. As for the series of slanderous statements we have heard here about the Mongolian People's Republic and the Mongolian people, they were made by a person who represents no one and who only illegally occupies the place in the Security Council that belongs to the People's Republic of China, and therefore they do not merit a reply.

74. Mr. JARRING (Sweden): In the question of the admission of the Mongolian People's Republic to membership in the United Nations my delegation, basing itself on the principle of universality, will follow the line which has been taken by my Government on pre-

et celle du Viet-Nam sont des Etats indépendants et souverains, ce dont personne ici ne doutera, on ne peut en dire autant, j'en ai peur, de la Mongolie extérieure.

70. A notre avis, la Mongolie extérieure présente encore un grand nombre des traits qui caractérisent un territoire dépendant placé sous le contrôle soviétique pour une bonne partie de ses affaires intérieures ; et, à l'heure actuelle, elle paraît être entièrement soumise à ce contrôle soviétique dans le domaine des affaires étrangères. Il est douteux au plus haut point, c'est le moins qu'on puisse dire, que le statut de la Mongolie extérieure soit celui d'un Etat indépendant et souverain. En raison même de ces doutes, la délégation australienne ne peut appuyer, pour le moment, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Mongolie extérieure, et elle s'abstiendra de prendre part au vote sur le projet de résolution.

71. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je voudrais dire quelques mots à propos du débat que vient de susciter l'examen de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire de Mongolie.

72. Comme l'an passé, M. Lodge n'a pas jugé nécessaire, cette fois non plus, de produire le moindre argument justifiant son vote négatif au sujet de l'admission de la République populaire de Mongolie. D'après sa déclaration, il considère simplement qu'un tel Etat n'existe pas. S'il ne s'agit pas d'un lapsus, c'est qu'alors M. Lodge souffre manifestement de myopie, notamment de myopie politique, puisqu'il ne remarque pas sur la carte du monde un Etat qui existe depuis plus de trente ans déjà. Il va de soi que le peuple mongol et la République populaire de Mongolie continueront à exister même si M. Lodge ne les reconnaît pas. L'histoire connaît beaucoup de cas où, pour diverses raisons, des Etats nouvellement créés n'ont pas été reconnus pendant longtemps. Dans le cas donné, la raison est parfaitement claire. Bien que M. Lodge ne nous l'ait pas expliqué aujourd'hui, la position du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à l'égard de cette question est très nette. Nous avons entendu, plus d'une fois déjà, certaines personnes dans cette salle comme hors de cette salle déclarer que le régime de la République populaire de Mongolie et la forme de son gouvernement ne sont pas ceux qu'ils devraient être. Cependant, cette affaire ne concerne que le peuple mongol, et laissons-le libre de décider lui-même de la solution appropriée.

73. Quant au grand nombre de déclarations calomnieuses que nous avons entendues ici à l'égard de la République populaire de Mongolie et du peuple mongol, elles ont été proférées par une personne qui ne représente aucun Etat au Conseil de sécurité et qui y occupe illégalement la place revenant à la République populaire de Chine. Ces déclarations calomnieuses ne méritent donc aucune réponse.

74. M. JARRING (Suède) [*traduit de l'anglais*]: En ce qui concerne la demande d'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies, la délégation de la Suède se conformera à la ligne de conduite qui a été adoptée jusqu'à présent

vious occasions. This implies that my delegation will vote in favour of the draft resolution recommending the admission of the Mongolian People's Republic.

par le Gouvernement suédois et qui s'inspire du principe de l'universalité. Il en résulte que ma délégation votera en faveur du projet de résolution recommandant l'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies.

75. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I shall now speak as the representative of CUBA.

76. During the tenth session of the General Assembly, at the 27th meeting of the *Ad Hoc* Political Committee held on 5 December 1955, and at the 552nd plenary meeting, held on 8 December 1955, my delegation explained fully and in detail why we are compelled to vote against the admission of Outer Mongolia to the United Nations.

77. It has been abundantly proved that a large number of men from Outer Mongolia took part in the aggression against Korea which the United Nations has repeatedly condemned. We have also said — and we now repeat it — that the so-called Mongolian People's Republic has no real political existence; it is an invention of the Soviet Union designed to secure another vote in the United Nations. Moreover, it is generally recognized that Outer Mongolia is not a sovereign State, but a Soviet territory which has been occupied against the wishes of the majority of its people.

75. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je prends la parole en ma qualité de représentant de CUBA.

76. Lors de la dixième session de l'Assemblée générale, à la 27^e séance de la Commission politique spéciale qui s'est tenue le 5 décembre 1955 et à la 552^e séance plénière de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 8 décembre 1955, la délégation de Cuba a exposé en détail les raisons pour lesquelles elle se voyait obligée de voter contre l'admission de la Mongolie extérieure à l'Organisation des Nations Unies.

77. Il a été abondamment prouvé qu'un grand nombre d'hommes venant de ce pays ont pris part à l'agression contre la Corée, agression que les Nations Unies ont condamnée à diverses reprises. La délégation de Cuba a aussi dit, et elle le répète aujourd'hui, que la prétendue République populaire de Mongolie n'existe pas réellement du point de vue politique ; il s'agit d'un stratagème de l'Union soviétique pour s'assurer une voix de plus dans l'Organisation. En outre, on est forcé de convenir qu'il n'existe pas d'Etat mongol souverain et qu'il faut considérer la Mongolie comme un territoire soviétique, même si l'on reconnaît que l'occupation soviétique est contraire aux vœux de la majorité de la population.

78. Nous tenons à exprimer ici notre étonnement de voir cette demande d'admission présentée une fois de plus au Conseil. Si nous nous rappelons une nomination récente qui a bénéficié d'une large publicité dans le monde entier, il apparaît clairement que cette nomination n'aurait pas eu lieu si la Mongolie extérieure était considérée comme étant un Etat souverain situé en dehors des frontières de l'Union soviétique.

79. Pour ces raisons, la délégation de Cuba votera contre le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

80. Maintenant, en tant que PRÉSIDENT, je mets aux voix le projet de résolution présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/3877] relatif à l'admission de la République populaire de Mongolie à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Philippines.

S'abstiennent : Australie, France, Irak, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 5 voix contre 2, avec 4 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

81. Mr. DE VAUCELLES (France) (*translated from French*) : Comme elle l'avait déjà fait le 12 décembre 1956, lors de la 756^e séance du Conseil de sécurité, la délégation française a cru devoir s'abstenir sur le projet de résolution présenté

78. We can but publicly express our amazement that this application for admission should have been submitted once again. It is worth remembering a recent appointment, which has been widely publicized throughout the world; it is obvious that that appointment would not have been made if Outer Mongolia were considered to be a sovereign State outside the borders of the Soviet Union.

79. For those reasons, the Cuban delegation will vote against the draft resolution before us.

80. Now as PRESIDENT, I shall put to the vote the draft resolution submitted by the USSR on the admission of the Mongolian People's Republic to membership in the United Nations [S/3877].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Sweden, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: China, Colombia, Cuba, Philippines, United States of America.

Abstaining: Australia, France, Iraq, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

The draft resolution was rejected by 5 votes to 2, with 4 abstentions.

81. Mr. DE VAUCELLES (France) (*translated from French*) : My delegation abstained from voting on the Soviet Union's draft resolution calling for the admission to membership of the Mongolian People's Republic,

as it did at the 756th meeting of the Security Council held on 12 December 1956. This abstention should not be taken to indicate any hostility towards the Mongolian people on the part of France. It is dictated chiefly by considerations of fact. France continues to support the principle of universality of membership in the United Nations, but in the light of the information in our possession on the Mongolian People's Republic we cannot consider that that country fulfills all the requirements for the admission of new Members laid down in Article 4 of the Charter.

82. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council has again been placed in an invidious position because the policy of discrimination pursued by the United States has prevented the solution of the question of the admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations. In its efforts to prevent the admission of a country whose social and political system is obviously not to its liking, the United States and the countries which follow it have once again demonstrated their complete disregard for the will of the General Assembly, which proclaimed the principle of the universality of the United Nations and recommended the admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations.

83. The efforts of these countries to follow the long-condemned policy of ignoring the interests of countries with whose social and political systems their ruling circles do not agree, again reveals them as the opponents of businesslike co-operation between all countries. This same policy was apparent in their unwillingness to take into account the legitimate interests of the peoples of Korea and Viet-Nam, whose main concern is to bring about the peaceful unification of their respective countries.

84. The proposals submitted by the Soviet delegation today were designed to find an acceptable way out of the situation that has arisen. By rejecting these proposals and insisting on the adoption of their draft resolutions, the Western Powers have once again shown that their real object is to frustrate the peaceful unification of Korea and Viet-Nam and to encourage the predatory plans of the South Korean and South Viet-Nam authorities.

85. The delegation of the Soviet Union could not allow a decision to be adopted that would have aggravated the tense situation in these countries and jeopardized peace and security in the Far East. For these reasons, it voted against these draft resolutions.

86. The Soviet delegation again expresses the hope that the Governments of the Western Powers, and above all the permanent members of the Security Council, will reconsider their erroneous position on the admission of the Mongolian People's Republic to the United Nations and will make every effort to contribute to the peaceful unification of Korea and Viet-Nam and thus prepare the way for a successful solution of the question of their admission to the United Nations.

par l'Union soviétique concernant l'admission de la République populaire de Mongolie. Cette abstention ne doit pas être considérée comme marquant, de la part de la France, une hostilité quelconque à l'égard du peuple mongol. Elle est dictée essentiellement par des considérations de fait. La France reste favorable au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, mais les informations que nous possédons sur le compte de la République populaire de Mongolie ne nous permettent pas de considérer que ce pays remplit toutes les conditions posées par l'Article 4 de la Charte pour l'admission des nouveaux Membres.

82. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La politique de discrimination poursuivie par les Etats-Unis d'Amérique pour empêcher l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Mongolie a de nouveau placé le Conseil de sécurité dans une situation embarrassante. Dans leur effort pour empêcher l'admission d'un pays dont le régime social et politique leur déplaît manifestement, les Etats-Unis d'Amérique et les pays qui les suivent ont montré une nouvelle fois avec quel dédain absolu ils traitent la volonté de l'Assemblée générale qui a proclamé le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et a recommandé l'admission au sein de l'Organisation de la République populaire de Mongolie.

83. La tendance de ces pays à poursuivre une politique depuis longtemps condamnée et qui méconnait les intérêts des nations dont la structure sociale et politique déplaît à leurs milieux dirigeants, révèle une nouvelle fois qu'ils sont ennemis de la coopération effective entre tous les pays. Cette même politique s'est manifestée dans leur refus de prendre en considération les intérêts légitimes des peuples de la Corée et du Viet-Nam qui souhaitent avant tout l'unification pacifique de leur pays.

84. Les propositions faites aujourd'hui par la délégation soviétique avaient pour but de trouver la solution la plus satisfaisante à la situation actuelle. En écartant ces propositions et en insistant pour l'adoption de leurs projets de résolution, les puissances occidentales ont montré une fois de plus que leur véritable dessein était d'entraver l'unification pacifique de la Corée et du Viet-Nam et de favoriser les plans agressifs des autorités de la Corée du Sud et du Viet-Nam du Sud.

85. La délégation soviétique ne pouvait accepter une décision qui aurait aggravé la situation déjà tendue dans ces pays et qui aurait mis en cause la sécurité et la paix en Extrême-Orient. S'inspirant de ces considérations, ma délégation a voté contre les projets de résolution en question.

86. La délégation soviétique exprime à nouveau l'espoir que les gouvernements des puissances occidentales et, avant tout, les membres permanents du Conseil de sécurité reviseront leur position erronée à l'égard de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Mongolie, et feront tous leurs efforts pour contribuer à l'unification pacifique de la Corée et du Viet-Nam, créant ainsi les conditions requises en vue de la solution positive de la question de leur admission à l'Organisation.

87. Mr. LODGE (United States of America): We would not shrink from accepting the credit for the failure of Outer Mongolia to get elected, if we were entitled to it. But the fact is that Outer Mongolia just did not get the votes; it got only two votes. The United States did not keep it out. We do not follow a policy of discrimination because we do not like the social system in Outer Mongolia. We rather doubt that it is a republic; we rather doubt that the term "People's Republic" indicates that all the people have really been consulted. We have never seen any signs of such consultation. We feel that maybe the arrival of Mr. Molotov there has not exactly increased the participation of the people in the system of government, but that is not why we voted against the admission of Outer Mongolia. There are many countries which we voted to admit and many countries with which we have relations with whose social systems we do not agree. No, it is not that. We voted against the admission of Outer Mongolia simply because we do not think it is an independent State. We do not think it has the attributes of sovereignty. We think it is a Soviet colony, and the United Nations has not reached the point where it admits colonies.

87. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Nous ne nous refuserions pas à accepter le mérite d'avoir assuré l'échec de la demande d'admission de la République populaire de Mongolie extérieure, si ce mérite était nôtre. Mais il se trouve que ce sont les voix qui ont fait défaut à la Mongolie extérieure ; deux votes seulement ont été favorables à la demande. Les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas empêché les autres pays de voter pour elle. Le fait que nous n'approuvons pas le système social de la Mongolie extérieure ne veut pas dire que nous suivions une politique de discrimination. Nous doutons plutôt que ce pays soit une république ; nous doutons, que l'expression « république populaire » indique que toute la population a été réellement consultée. Nous n'avons jamais trouvé aucun signe d'une telle consultation. Peut-être l'arrivée de M. Molotov dans ce pays n'a-t-elle pas eu pour effet d'accroître la participation de la population au régime, mais ce n'est pas la raison pour laquelle nous avons voté contre cette candidature. Il est bien des pays pour l'admission desquels nous avons voté, et bien des pays avec lesquels nous entretenons des relations quoique nous n'approuvions pas leur système social. Non, la raison n'est pas là. Nous avons voté contre l'admission de la Mongolie extérieure simplement parce que nous croyons qu'il ne s'agit pas d'un Etat indépendant. Nous ne pensons pas qu'elle ait les attributs de la souveraineté. Nous estimons que c'est une colonie soviétique, et l'Organisation n'en est pas encore venue à admettre des colonies.

88. There is nothing in this that is at all mysterious or underhanded. The United States has never agreed to the "package deal". We do not like deals, we do not like packages, and we made that very clear in the past. I am sure that Mr. Sobolev must remember that. We think that every application for membership should stand on its own feet and that we should not engage here in the business of "you scratch my back and I'll scratch yours". We should not engage in what we call in American politics "logrolling". We should vote for each applicant on its merits. We just do not think that this Outer Mongolian application has the merits.

88. Il n'y a ni secret ni hypocrisie dans tout ceci. Les Etats-Unis d'Amérique n'ont jamais accepté le principe de la transaction en bloc. Nous n'aimons pas les transactions, encore moins les transactions en bloc, et nous l'avons dit très clairement dans le passé. Je suis certain que M. Sobolev s'en souvient. Nous estimons que toute demande d'admission est un cas d'espèce, et qu'il n'y a pas lieu de se livrer ici à des échanges inspirés de l'adage : « Passez-moi la rhubarbe et je vous passerai le séné », pas plus qu'à des combinaisons semblables à celles que l'on connaît, en politique américaine, sous le nom de « logrolling » [promesses d'avantages réciproques]. Nous devons voter pour chaque candidat en l'élisant comme un cas d'espèce. Nous ne croyons pas, en tout cas, que la présente candidature remplisse les conditions requises.

89. I notice what Mr. Sobolev said about business-like co-operation. If what he means by businesslike co-operation is the type of co-operation that the Soviet Union has had with Hungary, we do not want anything of that kind.

90. The truth is, to sum it all up, that today the Soviet Union has used its veto on the application of the Republic of Korea and on the application of Viet-Nam, and it cannot escape the guilt for excluding two real countries from membership in the United Nations.

91. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to make only a brief comment on what has just been said by Mr. Lodge. I would point out that the Hungarian question is included in the General Assembly's agenda

89. J'ai pris note de ce que M. Sobolev a dit à propos de coopération effective. Si ce qu'il appelle coopération effective est une coopération du genre de celle que l'Union soviétique a établie avec la Hongrie, nous n'en voulons à aucun prix.

90. Ce qu'il faut dire, en résumé, c'est qu'aujourd'hui l'Union soviétique a utilisé son droit de veto contre la demande d'admission de la République de Corée et contre celle du Viet-Nam et elle ne peut échapper à la responsabilité d'avoir tenu deux pays réels à l'écart de l'Organisation des Nations Unies.

91. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Je répondrai par une seule observation à ce que vient de dire M. Lodge. En ce qui concerne la question de Hongrie, elle figure à l'ordre du jour que l'Assemblée générale étudiera

for tomorrow at the resumption of its eleventh session and Mr. Lodge will have an opportunity to speak about it, perhaps at greater length than he wished to do today.

92. Mr. Lodge has a great many doubts whether the Mongolian People's Republic is a State, a people's State, a Republic and so forth; but surely the simplest way to remove doubts is to study the facts. Yet even facts seem meaningless in this case. I think that it would probably be of interest — if not to Mr. Lodge, then to many open-minded people in the United States — to know that most of the inhabitants of Asia recognize the Mongolian People's Republic as an independent, sovereign and democratic State. This is proved by the recent establishment of relations between the Mongolian People's Republic and India, Indonesia, Burma and other Asian States. I feel that this fact is much more important than the doubts Mr. Lodge has expressed here about the Mongolian People's Republic.

93. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In accordance with rule 60 of the rules of procedure and with the request by the General Assembly in resolution 1017 (XI), the Security Council is to submit a special report on these questions.

94. I propose that, in accordance with the procedure followed on other occasions, the Secretariat should make a report on the Council's actions on this question. This report² will be circulated to the members of the Council and if no objection is received within forty-eight hours, it will be considered approved.

It was so decided.

The meeting rose at 5.10 p.m.

² Subsequently distributed as document A/3662. See *Official Records of the General Assembly, Twelfth Session, Annexes*, agenda item 25.

demain, lors de la reprise de sa onzième session, et M. Lodge aura peut-être alors l'occasion d'en parler plus longuement qu'il ne souhaitait le faire aujourd'hui.

92. Quant à la question de savoir si la République populaire de Mongolie est un Etat, un Etat populaire, une république, etc., M. Lodge a beaucoup de doutes à ce sujet. Le moyen le plus simple pour les dissiper, c'est de prendre connaissance des faits. Cependant, même cela n'a pas d'importance dans le cas donné. Je crois qu'il intéresserait beaucoup de personnes non prévenues aux Etats-Unis — même si M. Lodge n'en fait pas partie — de savoir que la majorité des peuples de l'Asie reconnaît la République populaire de Mongolie en tant qu'Etat indépendant, souverain et démocratique. L'institution, ces temps derniers, de relations entre la République populaire de Mongolie et l'Inde, l'Indonésie, la Birmanie et d'autres Etats d'Asie témoigne à l'appui de ce fait. Cela est, à mon avis, beaucoup plus important que les doutes exprimés ici par M. Lodge au sujet de la République populaire de Mongolie.

93. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur du Conseil et à la demande exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1017 (XI), le Conseil de sécurité doit transmettre à l'Assemblée générale un rapport spécial sur les questions examinées.

94. Je me propose, me conformant à la pratique suivie en d'autres occasions, de faire établir par le Secrétariat un rapport sur les décisions du Conseil à propos de cette question. Le texte de ce rapport² sera distribué aux membres du Conseil, et si aucune objection ne parvient dans les 48 heures, il sera considéré comme étant adopté.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h. 10.

² Distribué ultérieurement sous la cote A/3662. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes*, point 25 de l'ordre du jour.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE

H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller
St., North Sydney;
90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3,
Victoria.

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sitikusstrasse 10,
Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22, rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard
Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Liberia Selectiones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo
and Belo Horizonte.

CAMBODIA-CAMBODGE

Papeterie-Librarie Nouvelle, Albert Portail,
14, avenue Boulloche, Phnom-Penh.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.

CEYLON-CEYLAN

Toke House Bookshop, The Associated
Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box
244, Colombo.

CHILE-CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57,
Santiago.

Liberia Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung
King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan
Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Liberia América, Medellín.

Liberia Buchholz Galeria, Bogotá.

Liberia Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA-COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San
José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída
9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.

DOMINICAN REPUBLIC-

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Liberia Dominicana, Mercedes 49, Ciu-
dad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Liberia Científica, Guayaquil and Quito.

EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur
37, San Salvador.

FINLAND-FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,
Helsinki.

FRANCE

Éditions A. Pédone, 13, rue Soufflot,
Paris (Ve).

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frank-
furt/Main.

Elwerti & Meurer, Haupstrasse 101, Berlin-
Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wies-
baden.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29,
Köln (22c).

GREECE-GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street,
Athens.

GUATEMALA

Sociedad Económico Financiera, Edificio
Briz. Despacho 207, 6a Avenida 14-33,
Zona 1, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boîte postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Liberia Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokverzilun Sigfusar Eymundssonar H.
F., Austurstræti 18, Reykjavik.

INDIA-INDIE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Ma-
dras and New Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New

Delhi and Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONÉSIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,
Djakarta.

IRAN

"Guity", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.

IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby
Road, Tel-Aviv.

ITALY-ITALIE

Liberia Commissionaria Sansoni, Via
Gino Capponi 26, Firenze.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihonbashi, Tokyo.

LEBANON-LIBAN

Liberia Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Liberie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE

Editorial Herme S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout
9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zea-
land, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society,
Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).

Publishers United Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Pa-
nomá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza,

Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU-PEROU

Liberia Internacional del Perú, S.A.,

Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lis-
boa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester

House, Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Liberia Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.

Liberia Mundi-Prensa, Lagasca 38, Ma-
drid.

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.

Hans Rauhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

THAILAND-THAILANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE

Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi,

Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA-

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

UNITED ARAB REPUBLIC-

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9

Sh. Adly Pasha, Cairo.

Librairie Universelle, Damas.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).

UNITED STATES OF AMERICA-

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service, Colum-
bia University Press, 2960 Broadway,
New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Liberia del Este, Av. Miranda, No. 52,
Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librarie Nouvelle, Albert Portail,
Boîte postale 283, Saïgon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.

Drzavno Preduzece, Jugoslovenska

Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

(5882)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).